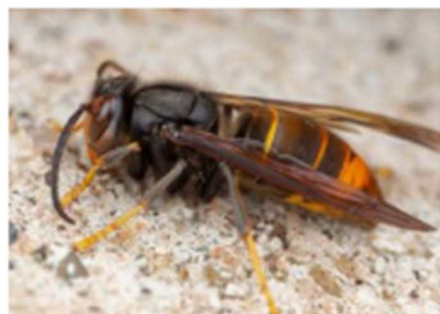


Protection contre les frelons asiatiques

Comment reconnaître le frelon asiatique

FRELON Asiatique



Suite à la réunion d'information sur les frelons asiatique du **12 avril** à Marines, quelques informations utiles concernant **cette espèce** et la conduite à adopter en cas de découverte d'un nid.

*Le frelon asiatique : Originaire du continent asiatique, *Vespa velutina nigrithorax* a été introduit accidentellement en France en 2004 dans la région Aquitaine. Dès cette introduction en 2004, le frelon asiatique s'est répandu rapidement vers l'Est et le Nord. En 2016, il a conquis toutes les régions de France et s'est établi dans les pays alentours en suivant majoritairement les cours d'eau. Il est aussi présent au Royaume-Uni.

On le retrouve partout en Ile de France. Après un recensement de 550 nids en 2017, il a été signalé 2353 nids en Ile de France en 2018 soit 4 fois plus (dont 700 signalés et détruits dans le Val d'Oise !)

Référent "frelons asiatiques" le plus proche : Christophe Lesourd à Sagy

tel : 06 71 95 87 98 courriel : clesourd@gmail.com

Il s'agit de la personne à contacter en cas de suspicion

*Que faire en cas de découverte d'un nid

Indépendamment du référent, il faut prendre contact avec la CCVC pour finaliser le dossier et prétendre à une aide financière.

*La liste des entreprises "chartées" pouvant intervenir

